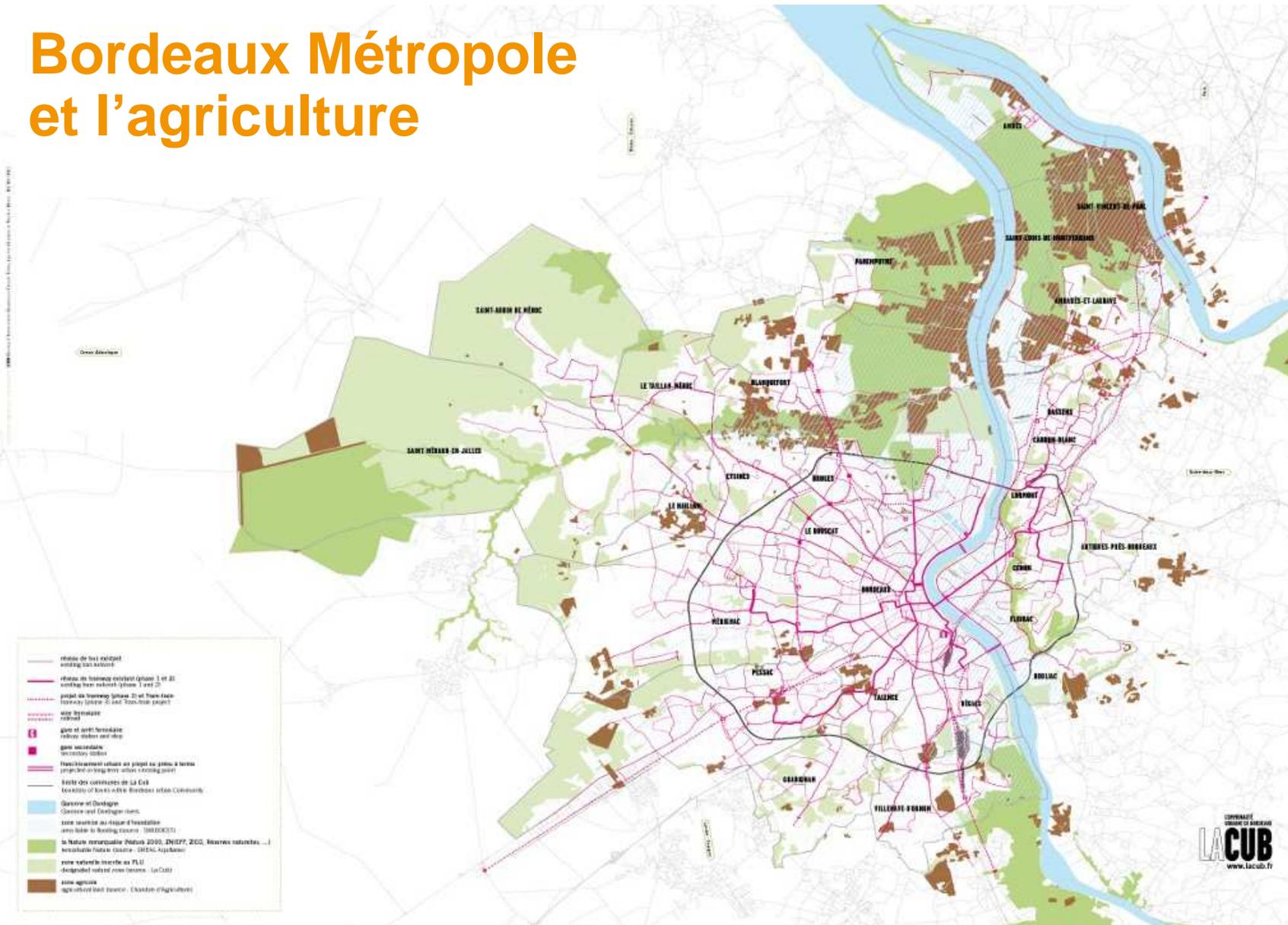


A decorative graphic on the right side of the page consists of several thick, colorful lines (purple, blue, orange, green, red, yellow) radiating from the right edge towards the center. Each line ends with a solid black circle. The lines are of varying lengths and angles, creating a fan-like effect.

Bordeaux Métropole une politique agricole et alimentaire durable au service de la valorisation du territoire

Bordeaux Métropole et l'agriculture



Superficie totale :
58000 hectares

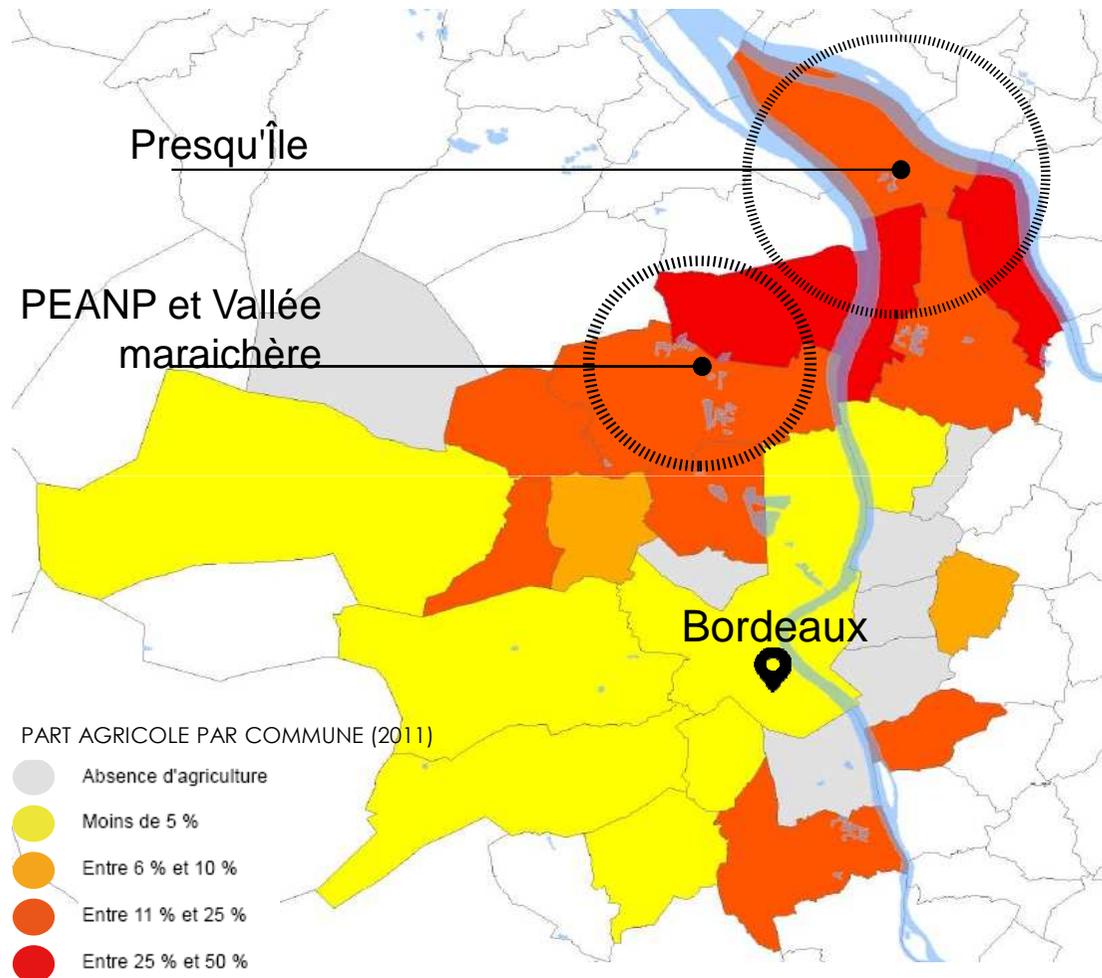
Superficie naturelle et agricole :
29000 hectares
50 %

Superficie agricole :
10 %
5800 hectares

Potentiel agricole :
7000 hectares



Bordeaux Métropole et l'agriculture



180 exploitations développent tous types de productions : céréales, maraichage, viticulture, arboriculture, élevages...

Bordeaux Métropole, chef de file d'une nouvelle dynamique agricole territoriale

- Genèse de la politique agricole en 2010 grâce à la mission d'un expert du Ministère de l'agriculture (M. Quèvremont) qui a proposé une feuille de route à la Métropole
- Création en 2011 d'une Direction de la nature chargée de mettre en œuvre les orientations
- La Métropole travaille sous convention de partenariat avec les acteurs agricoles locaux, dont la légitimité est reconnue dans le domaine :
 - Chambre d'agriculture de la Gironde, SAFER Aquitaine Atlantique,
 - structures associatives et privées (agriculture biologique, couveuses agricoles...) : la FRCIVAM, Arbio, Terres de Liens, FNAB...
- Depuis 2014, elle co-anime un 'groupe de coordination agricole' chargé de mettre en lien les différents partenaires pour favoriser l'installation agricole



Bordeaux Métropole, chef de file d'une nouvelle dynamique agricole territoriale

Volonté de délibérer en 2017 sur une politique agricole métropolitaine dotée d'un règlement d'intervention en faveur de l'agriculture

- préserver les espaces, les terres et les exploitations agricoles
- améliorer la connaissance des exploitations et des exploitants agricoles
- maintenir et développer une agriculture dynamique, diversifiée et durable,
- favoriser l'installation de nouveaux exploitants
- soutenir le développement des circuits courts
- valoriser l'agriculture auprès du grand public et des élus
- mieux concilier agriculture et biodiversité
- développer et aider à la structuration des filières
- réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles en zone inondable



Bordeaux Métropole anime le PEANP des Jalles depuis 2014 pour le compte du Département

PEANP : Périmètre d'Espaces Naturels et Agricoles Péri-urbains



Bordeaux Métropole anime le PEANP des Jalles depuis 2014 pour le compte du Département

- La vallée maraîchère est un espace naturel et agricole d'environ 800 hectares le long des jalles, et enclavé dans des tissus urbains et industriels, et préservé par l'inondabilité des terrains.
- Le programme d'actions a été validé en juillet 2015 et est prévu pour une durée de 10 ans (2015 – 2025) et s'articule autour de 3 axes :
 - axe 1 : une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement
 - axe 2 : protéger et restaurer les richesses naturelles du site de manière transversale
 - axe 3 : dialogue, valorisation du site et animation



Bordeaux Métropole anime le PEANP des Jalles depuis 2014 pour le compte du Département

- **Les 9 objectifs du programme d'actions sont :**

- Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique
- Installer des maraîchers / volet foncier
- Installer des maraîchers sur le PEANP
- Améliorer les conditions d'exploitation / **exemple action concrète : financement de travaux d'accès à l'eau potable pour le lavage des légumes. Investissement Bordeaux Métropole 2017 : 700 000 €**
- Lutter contre les espèces classées nuisibles
- Accompagner les projets de commercialisation en circuits courts
- Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des jalles
- Animer le site et le promouvoir

Bordeaux Métropole anime cette dynamique territoriale et l'enjeu est de mettre en œuvre les différentes actions, tout en résolvant les conflits d'usages et les tensions. Ce travail conduit à une relation positive entre milieux agricole et urbain, par la sensibilisation, l'événementiel, la formation et le dialogue



Remise en cultures des fonciers agricoles

Sensibilisation des propriétaires fonciers

- **DEVENEZ ACTEUR DU PROJET AGRICOLE LOCAL**
en mettant votre foncier en valeur par l'agriculture

Problématique de la rétention foncière
Travail expérimental sur 2 communes avec la SAFER
Édition d'un document de sensibilisation à l'attention des propriétaires fonciers

LE PROJET AGRICOLE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

- **Préserver** les terres agricoles
- Soutenir une **agriculture locale**, alimentaire, respectueuse de l'environnement
- Favoriser l'installation ou permettre l'agrandissement des exploitations de dimension familiale
- Favoriser les productions vivrières et la **commercialisation locale en vente directe*** ou en circuit court**
- Aider des futurs **exploitants** en recherche de terres agricoles pour exercer leur métier et vivre de leurs productions

Mettre des terres à disposition de porteurs de projet



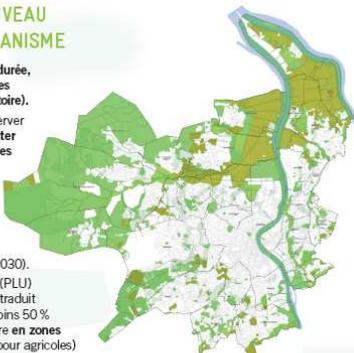
* Vente du producteur au consommateur sur l'exploitation ou sur des marchés
** Mode de commercialisation en vente directe ou indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire : AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), magasin de producteurs, coopératives, drives fermiers et autres.

CE QUE DIT LE NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME

Préserver et valoriser, dans la durée, les espaces naturels et agricoles (50% de la superficie du territoire).

Obligation nationale de préserver les espaces naturels et de lutter contre la disparition des terres agricoles.

- Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** de l'aire métropolitaine bordelaise (2014) **préserve durablement les terres agricoles** (horizon 2030).
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) 2017 de Bordeaux Métropole traduit ces principes et impose au moins 50% de la superficie de son territoire en **zones classées durablement « A »** (pour agricoles) ou « N » (pour naturelles).
- Les zones classées « A » sont destinées à être mises en cultures pour une valorisation par l'agriculture.



Zones A Zones N

QUEL DEVENIR POUR VOTRE PARCELLE?

Au-delà de l'obligation faite à tout propriétaire d'entretenir ses terrains, vous pouvez aujourd'hui participer activement au projet agricole sur la métropole bordelaise, en mettant à disposition tout ou partie de votre foncier sous diverses formes (bail environnemental, mise à disposition gratuite et temporaire ou autres) ou en le mettant en vente au profit d'un candidat à l'installation.

Parcelle non valorisée

- Taxe foncière
- Enfrichement
- Impossibilité de construire

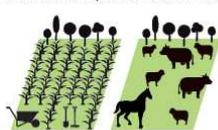


Responsabilité individuelle

Obligation d'entretien

Parcelle en cultures

- Bail de location / mise à disposition
- Valorisation des parcelles et du territoire



Responsabilité partagée

Foncier entretenu et valorisé

Projet local
Soutien aux porteurs de projet
Développement durable
Création d'emplois
Alimentation

CONTRATS ET AIDES

Les contrats entre propriétaires et exploitants :

- **Bail rural / fermage**
Contrat par lequel un propriétaire agricole met à la disposition d'un exploitant agricole des terres ou des bâtiments agricoles, en vue de les exploiter, en contrepartie d'un loyer.
- **Bail environnemental**
Bail rural imposant au fermier, avant signature du contrat, des mesures à caractère environnemental.
- **Commodat ou prêt à usage**
Contrat de mise à disposition d'un bien agricole à titre gratuit et temporaire.
- **Bail SAFER / Convention de mise à disposition (CMD)**
Contrat SAFER de mise à disposition annuelle d'un bien agricole en contrepartie d'un loyer, sur une durée maximale de douze ans.
Il existe différentes modalités pour faciliter la transmission d'un foncier et des incitations financières pour la mise à bail.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Consultez le PLU sur le site de Bordeaux Métropole**
Rendez vous sur le site de Bordeaux Métropole rubrique Vivre & habiter / Construire et rénover / Plan local d'urbanisme (PLU).
- **Contactez votre commune**
Si vous avez des projets et pour connaître la réglementation.

VOUS FAIRE ACCOMPAGNER

- **SAFER Aquitaine Atlantique**
Conseil foncier et installation
Hélène Dumas - 05 56 69 29 99
- **Chambre d'agriculture**
Installation et transmission
Eléonore Daly - 05 54 44 99 48
Territoires - 05 56 79 64 16
- **Association Terre de Liens**
Véronique Bauget - 09 70 20 31 32
- **Département de la Gironde**
Aménagement du territoire
05 56 99 57 44
Animation économique
05 56 99 68 36
- **Bordeaux Métropole**
Direction de la nature - 05 33 89 56 08

Document réalisé par :



En partenariat avec :

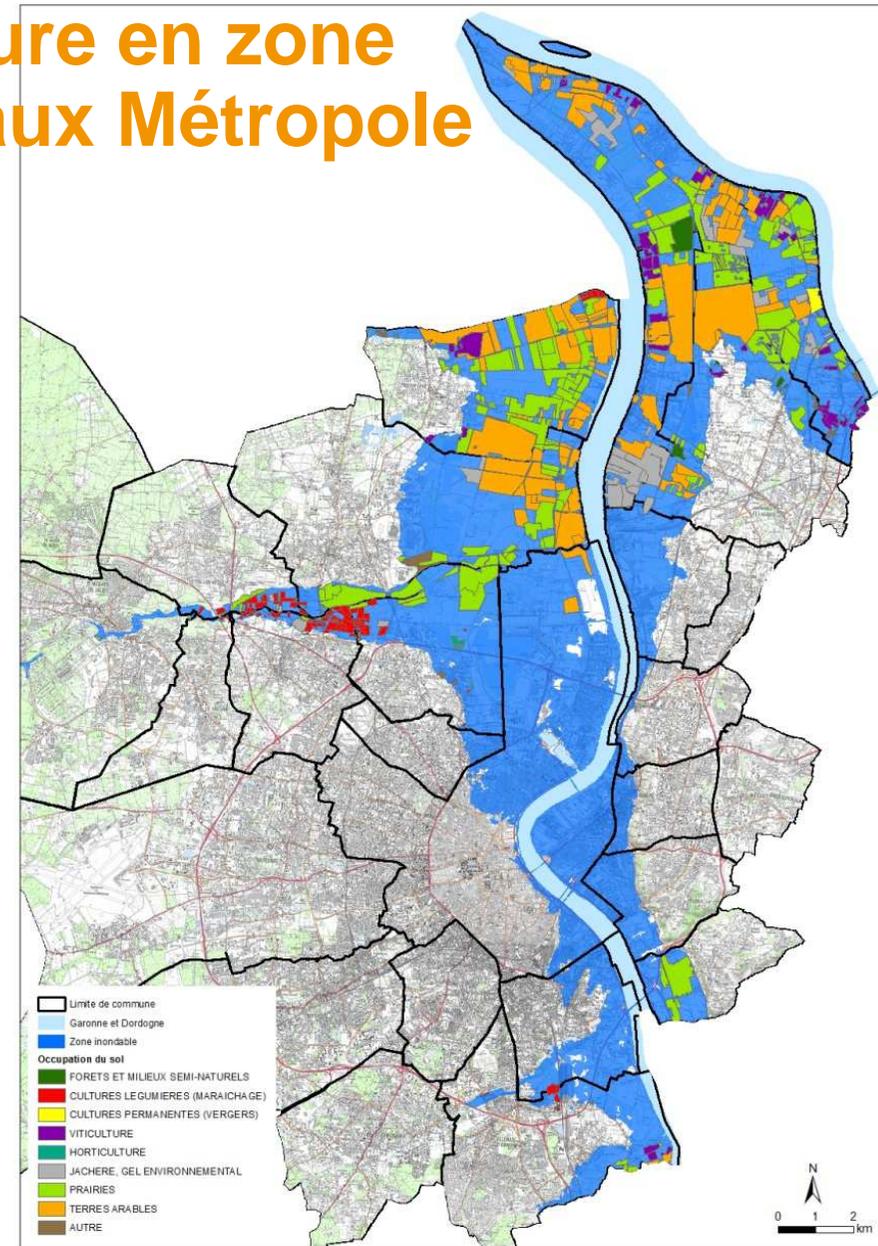


Réduire la vulnérabilité de l'agriculture en zone inondable sur le territoire de Bordeaux Métropole

Étude en cours dont les objectifs sont :

- évaluer les contraintes et les menaces qui pèsent sur cette activité, au regard du phénomène local de risque d'inondation
- identifier les impacts d'une inondation fluvio-maritime sur l'activité agricole par grands secteurs géographiques et par famille de productions
- définir des outils méthodologiques pour réduire le risque
- proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité
- proposer les productions les plus adaptées au risque
- analyser les opportunités pour le développement de l'activité agricole, comme par exemple l'adaptation du règlement du futur PPRI.

Rendez-vous vendredi / Session Poster 5 & 6 / 10h20-11h
Poster présenté par Yves Suffran



La gouvernance alimentaire, une politique intégrée de l'agriculture à l'alimentation

- En 2013 la Métropole a soutenu la création d'un **carreau bio et local sur le MIN** de Bordeaux (Loc'Halle Bio).
- En 2015 la Métropole a réalisé une **carte 'manger local'** recensant les agriculteurs en vente directe et les autres réseaux de circuits courts (drive fermier, AMAP...).
- La ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole se sont associées en 2015 pour participer à une démarche pilote initiée par la DREAL Aquitaine afin de réfléchir en atelier à la constitution d'un **projet alimentaire territorial** et de structurer une politique de gouvernance alimentaire.
- Grâce à l'accompagnement de l'IUFN (International Urban Food Network), cela a donné lieu à une feuille de route autour de thématiques majeures : préservation du foncier agricole et installation de nouveaux exploitants, favoriser les circuits courts, faciliter la logistique d'approvisionnement, sensibiliser, former et mettre en réseau les acteurs...
- En 2016, la Métropole a ratifié le **Pacte de Milan**
- En avril 2017 elle a délibéré pour la **création d'un Conseil consultatif de gouvernance alimentaire**
- La ville de Bordeaux est lauréate pour son **Projet alimentaire territorial** en 2017



Sensibiliser les élus

Manifestation 'Les élus à la ferme' en janvier 2017

Accueil d'élus chez un exploitant pour informer sur les réalités du monde agricole selon 3 thématiques :

- Les circuits courts, les filières de qualité et de «proximité»
- La gestion du foncier et de l'installation en milieu urbain
- Les relations citoyens/producteurs

Sensibiliser le grand public

Projet d'expositions photo et film 'Paysans des villes' pour
Agora, biennale d'architecture, urbanisme et design en
septembre 2017

Recueil des mémoires individuelles et collectives



MANGER LOCAL



Le circuit court est la commercialisation de produits agricoles, soit en vente directe du producteur au consommateur, soit en vente indirecte avec au maximum un seul intermédiaire.

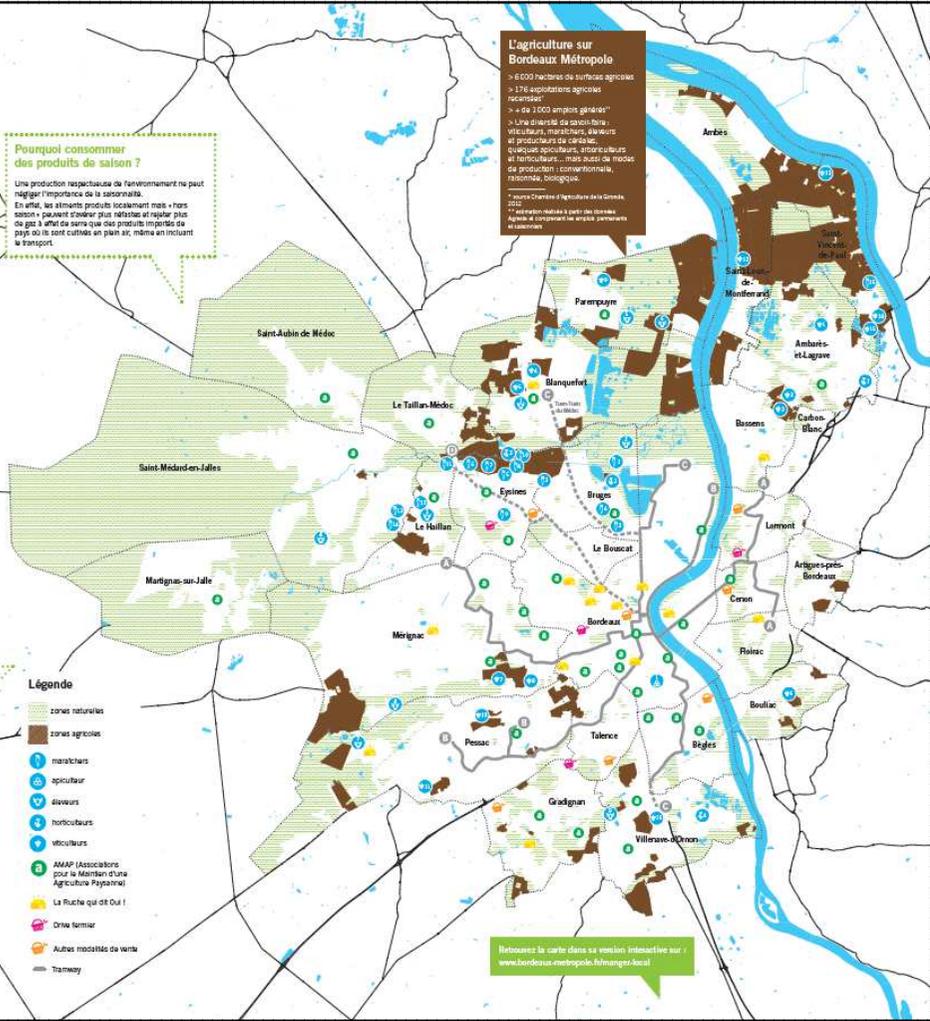
Ce système de distribution garantit une offre variée et de qualité, pour tous et à faible coût. Transport réduit, saisonnalité respectée, emballages limités : ces produits sont conformes aux exigences du développement durable. Les exploitations, de petites tailles, sont d'ailleurs généralement inscrites dans des logiques peu intensives, permettant de diminuer (voire de supprimer) l'usage d'engrais et autres produits non naturels. En limitant les intermédiaires, la commercialisation en circuit court favorise plus le développement local et le lien social dans le respect de tous les acteurs.

Les modes de vente directe

- > la vente sur site ou vente à la ferme se déroule directement chez les producteurs.
- > plus de trente Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) présentes sur la Métropole proposent de signer un contrat directement avec des agriculteurs et de bénéficier chaque semaine de paniers composés de nombreux produits (légumes, pain, miel, viande...) Retrouvez toutes les adresses et jours de distribution sur : www.amap-aquitain.org
- > les marchés fermiers sont organisés ponctuellement chez un producteur local ou actuellement sur son site d'autres producteurs afin de proposer une large gamme de produits :
 - Chez Pierre Galabour au Hallain
 - Groupes agricoles SAG graine de Blanquefort
 - GAEC Moulin à Ambois
- > les Marchés de Producteurs de Pays proposent produits locaux de saison, digustations ou restauration « maison ». À retrouver en mai et septembre à Bouliac et en juin à Eyrines. www.marche-producteurs.com
- > la Ruche qui dit OUI, l'union de consommateurs pour acheter directement aux producteurs de votre région : www.ruchequiditoui.fr
- > la Drive Familial, portée par la Chambre d'Agriculture de Gironde, permet de commander en ligne des paniers à récupérer à Bordeaux, Eyrines, Gradignan et Lormont. www.drive-familial.fr/33
- > d'autres modalités de vente directe et locale existent sur la Métropole :
 - Paysans et Consommateurs Associés, paniers et produits bio distribués chaque mercredi au centre Utopia à Bordeaux.
 - Le Compagnon Fermier, magasin collectif de producteurs locaux associés, ouvert du mardi au samedi, proposant produits bio aquitains ou label économie sociale et solidaire, basé à Lormont et à Gagneac. www.compagnonfermier.fr/
 - La Panier traqueur maraîcher à Eyrines, coopérative agricole : apaniertraqueurmaracher.fr
 - Coop Paysanne, magasin collectif de producteurs locaux associés, ouvert du mardi au samedi, proposant produits bio aquitains ou label économie sociale et solidaire, basé à Lormont et à Gagneac. www.cooppaysanne.fr/
 - Supacoop, association proposant en ligne des produits bio de producteurs locaux, livraison le jeudi soir, tous les 15 jours à Gagneac. www.supacoop.fr/
 - Les P'tits cages, distribution de paniers bio sur la Métropole. www.lesptitscages.fr/
 - Que les marchés communaux : guide à télécharger sur : www.marchesagronde.com

L'agriculture et la filière agroalimentaire sont une force et une chance pour notre pays. Sur le plan économique d'abord, puisqu'elles représentent des milliers d'entreprises, près de 500 000 emplois et notre 2^e secteur commercial. Sur le plan de l'aménagement du territoire ensuite, comme en témoigne notre métropole dont les espaces naturels constituent encore la moitié des 38 000 hectares de sa superficie. Et puis, l'agriculture, c'est notre patrimoine, nos paysages, nos racines. De grands vins ont fait la réputation de notre territoire, des produits d'exception celle de nos terroirs. À l'heure où nos producteurs souffrent de l'écrasement des prix que leur imposent les centrales d'achat, il importe que nous agissions en consommateurs responsables et encourageons l'économie locale et traditionnelle en nous inscrivant dans une logique de développement durable. Nos choix de consommateurs, en effet, nous engagent tout entiers : ils nous définissent en tant que citoyens et citoyens, pour après tout, la société dans laquelle nous vivons. Une solution : le développement de la vente directe et des circuits courts. Un triple avantage : des produits de qualité à moindre coût et une alimentation équilibrée pour le consommateur ; la reconnaissance du travail des agriculteurs qui bénéficient de prix d'achat décents, le renforcement des liens entre villes et campagnes. C'est pourquoi Bordeaux Métropole, en soutenant l'activité agricole locale via celles d'acteurs institutionnels et associatifs, sans oublier des agriculteurs eux-mêmes, s'efforce d'instaurer quotidiennement les conditions nécessaires à l'exercice de ce choix, de rendre possible l'alternative d'une consommation plus responsable. Ouvrez fermiers, marchés de producteurs, Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne... Des solutions existent pour consommer mieux et du moins différemment, tout près de chez vous. Des solutions que cette carte vous permettra, j'espère, de découvrir et d'adopter.

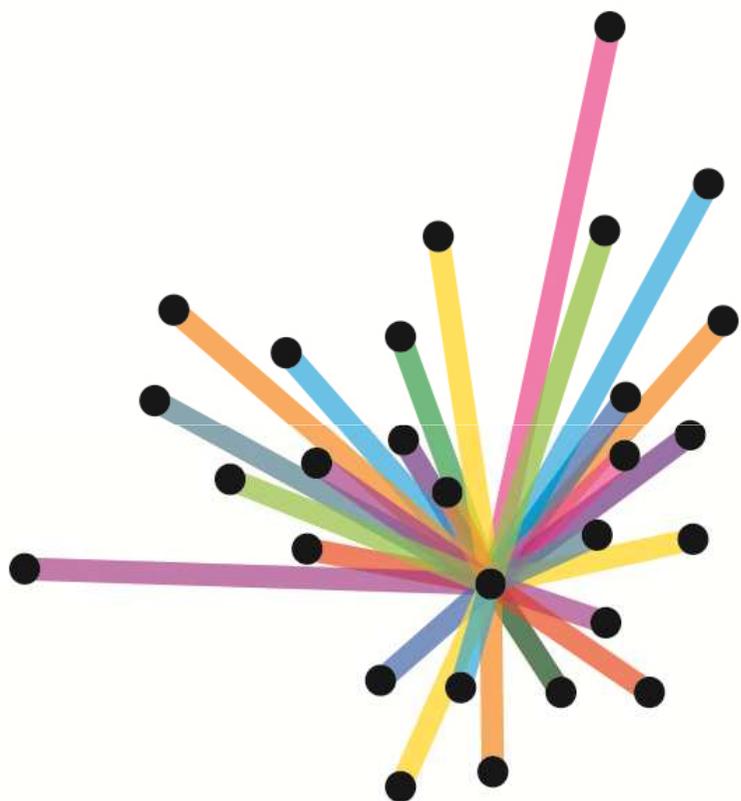
Marie-Françoise JUPPE
Alain JUPPE
Président de Bordeaux Métropole,
Maire de Bordeaux,
ancien Premier ministre



Merci de votre attention
Élise Génot

chef du Service Valorisation du Patrimoine Naturel,
Paysager et Agricole
Direction de la nature
05 33 89 56 10
egenot@bordeaux-metropole.fr





BORDEAUX MÉTROPOLE

Merci de votre attention
Élise Génot

chef du Service Valorisation du Patrimoine Naturel, Paysager et Agricole
Direction de la nature

05 33 89 56 10
egenot@bordeaux-metropole.fr